

EXTRAIT

Du Régistre de la Société Ecclésiastique de St. Michel.

PROCES-VERBAL

DU BUREAU ORDINAIRE TENU LE 4 SEPTEMBRE 1833.

LE quatre Septembre mil-huit-cent-trente-trois, en conséquence d'une lettre circulaire adressée à Messrs. les Procureurs par le Secrétaire de la Société en date du 15 Juin, même année, par ordre de Monseigneur le Vice-Président, leur rappelant la 18e. Rés. du Bureau de 1831, qui convoque le Bureau ordinaire de la Société au Presbytère des Trois-Rivières, se sont assemblés au dit lieu, Monseigneur le Vice-Président, Messrs. Cadieux, Vicaire Général, Jos. Desjardins, Ant. Bedard, L. Lamotte, J. B. Perras, L. Raby, R. Gaulin, Ant. Manseau, Frs. Demers et Thos. Cooke, en présence desquels Monseigneur le Vice-Président, après la lecture du Procès-Verbal du Bureau de l'année 1831, a exhibé :—

1°. Une lettre circulaire de Monsgr. le Président, à Messrs. les Procureurs, en date du 6 Septembre 1832, leur rendant compte des raisons qui avaient empêché la tenue du Bureau ordinaire de cette année 1832, et leur proposant les 10 articles connus de tous les Membres par la circulaire du 12 Octobre 1832.

2°. Les réponses de Messrs. les Procureurs, dont la grande majorité admettent les 10 propositions faites par Mgr. le Président.

3°. La circulaire du 12 Octobre 1832, par laquelle Mgr. le Président communique à tous les Membres de la Société les 10 propositions ci-dessus mentionnées, devenues résolutions par l'approbation de la majorité des Procureurs.

Ces lettres circulaires et les réponses à icelles ayant été examinées et approuvées par le Bureau, ainsi que les comptes de M. le Trésorier pour l'année 1831, tels qu'insérés dans la circulaire du 12 Octobre 1832, il fut résolu que la dite circulaire fût enregistrée avant le Procès-Verbal du présent Bureau, et le Bureau passe à ses opérations ordinaires pour l'année courante.

D'abord Monseigneur le Vice-Président a exhibé les formules d'agrégation de Messrs. Louis Nicolas Jacques, Curé de St. Sulpice, Jean Bte. Maranda, Curé du Château Richer, George Derome, Curé de St. Paschal, Jean Harper, Curé de St. Grégoire, se conformant à la 1re. Rés. du Bureau de 1831, et John Grady, Frs. Boucher, Missionnaires; Benj. Grenier, Luc Aubry, J. B. Dupuis, Jos. Oct. Boucher, Louis Bélisle, Jos. Ol. Leclerc, Paschal Pouliot, Félix Perrault, Godfroy Tremblay, Vicaires; Frs. H. Bélisle, assistant-Secrétaire de Monseigneur l'Evêque de Québec, qui ont été admis pour Membres de la Société.

RESOLU :—1°. Que Monseigneur Joseph Signay, Evêque de Québec, soit prié d'accepter la Présidence, et M. Deguise, Vicaire-Général, la Vice-Présidence de la Société.

2°. Que les deux dernières lignes d'une résolution du Bureau de 1799,—Page 4, règle 5, commençant à ces mots : " Et il n'aura droit, &c."...soient annulées.

3°. Que la place de Procureur devenue vacante par l'élection de M. Deguise, à la charge de Vice-Président, soit remplie par M. Kelly, qui a réuni le plus de suffrages après les Procureurs élus.

4°. Que dans la 18e. Rés. du Bureau de 1831,—Page 23, règle 41, les mots : " le mercredi tombant le premier ou le plus près du premier Septembre," soient effacés et remplacés par les suivans : " le premier mercredi en Septembre." La dite résolution pour le reste est maintenue dans toute sa force, et amendée telle que ci-dessus, doit servir d'information pour le jour et le lieu de la tenue du Bureau à tous à qui il appartiendra, sans qu'il soit besoin d'autre avis, à moins que le Président ne change le lieu de l'assemblée.

5°. Que la distribution des Membres par arrondissement étant sujette à beaucoup d'inconvéniens soit abandonnée, et que le Secrétaire soit chargé de faire passer à tous les Membres de la Société les informations qui pourraient devenir nécessaires.

6°. Que M. *Michel Quintal* en retard de plus de deux ans de contributions est censé ne plus appartenir à la Société.

7°. Qu'une pension de £ 60 ——— soit allouée à M. Daulé, membre infirme de la Société.

8°. Qu'une pension de £ 50 ——— soit allouée à M. Joyer, membre infirme de la Société.

9°. Qu'une pension de £ 80 ——— soit allouée à M. Michel Amiot, membre infirme de la Société.

Le Trésorier a fait recette cette année de la somme de	£	496 ^{..} 9 ^{..} 0
Laquelle ajoutée à celle qu'il avait en caisse,	- -	£ 738 ^{..} 12 ^{..} 3
Forme la somme total de	- - - -	£ 1235 ^{..} 1 ^{..} 3
La dépense de l'année est de	- - - -	£ 477 ^{..} 17 ^{..} 5
De sorte qu'il reste en caisse,	- - - -	£ 757 ^{..} 3 ^{..} 10